

PVCA 2015-09-23 (209^e)

PROCÈS-VERBAL

De la deux-cent-neuvième (209^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration du Cégep de Granby, tenue le mercredi 23 septembre 2015, à 19 h, en la salle de conférence, local A241.

Membres présents :

- M. Serge Boulet, personnel professionnel
- M. Tomy Chaput, diplômé du secteur technique
- M. Emyl Ferland, étudiant du secteur préuniversitaire
- M^{me} Véronique Gosselin, personnel enseignant
- M^{me} Lise Montagne, vice-présidente, milieu socioéconomique
- M. Yvan O'Connor, directeur général
- M^{me} Nancy Roy, milieu des commissions scolaires
- M. Serge Striganuk, président, milieu universitaire
- M. Stéphane Thériault, personnel de soutien
- M^{me} Joëlle Tremblay, personnel enseignant

IL Y A QUORUM

Membres absents :

- M^{me} Nathalie Désourdy, parent
- M^{me} Hélène M. Goyette, parent
- M. Mathieu Lessard, étudiant du secteur technique
- M^{me} Sonia Lessard, milieu socioéconomique

Postes vacants :

Diplômé du secteur préuniversitaire
Directeur des études
Milieu des entreprises (2 membres)
Partenaire du milieu de travail

Invités :

- M^{me} Julie Dechenault, directrice des Ressources humaines et des affaires corporatives et secrétaire générale
- M. François Deschênes, directeur des Services administratifs
- M. Maurice Senneville, délégué à la Direction des études
- M. André St-Pierre, directeur du Service informatique
- M^{me} Lucie Deslandes, adjointe administrative à la Direction générale

2015-209-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, M. Serge Striganuk ouvre la séance à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration. Il accueille M. O'Connor et M. Senneville ainsi que deux nouveaux membres, MM. Emyl Ferland et Serge Boulet.

M. O'Connor se présente et mentionne l'accueil favorable qu'il a eu de la part de la communauté collégiale. Également directeur des études par intérim en raison du poste vacant, il s'est adjoint de M. Maurice Senneville, délégué à la Direction des études à raison de 3 jours semaine pour les prochains mois. M. Senneville présente son parcours.

Dans le but de présenter les sujets de façon succincte et de souligner les faits saillants, M. Striganuk rappelle aux membres de bien vouloir prendre connaissance des documents du Conseil avant les rencontres afin de favoriser des échanges enrichissants.

2015-209-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Doc. CA-209-01 : Projet d'ordre du jour

Il est proposé par M. Stéphane Thériault, appuyé par M^{me} Nancy Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Accueil de MM. Yvan O'Connor, directeur général et Maurice Senneville, délégué à la Direction des études
2. Adoption de l'ordre du jour (Doc. CA-209-01)
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1. Du 10 juin 2015 (Doc. CA-209-02)
 - 3.2. Du 15 juin 2015 (Doc. CA-209-03)
 - 3.3. Du 23 juin 2015 (Doc. CA-209-04)
4. Affaires découlant du procès-verbal
 - 4.1. Du 10 juin 2015
 - 4.2. Du 15 juin 2015
 - 4.3. Du 23 juin 2015
5. Informations découlant de la réunion du Comité exécutif du 23 septembre 2015
6. Fondation du Cégep
 - 6.1. État de la situation
 - 6.2. Reconnaissance toponymique (Doc. CA-209-05)
 - 6.3. Activités à venir

CONSEIL D'ADMINISTRATION

7. Nomination à la Commission des études pour l'année 2015-2016 (Doc. CA-209-06)
8. Recommandation des sanctions de diplôme d'études collégiales (DEC) (Doc. CA-209-07)
9. Approbation des sanctions d'attestation d'études collégiales (AEC) (Doc. CA-209-08)
10. Grille de cours de programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) (Doc. CA-209-09)
11. Régime d'emprunts à long terme (Doc. CA-209-10)
12. Plan d'action 2015-2016 (Doc. CA-209-11)
13. Processus de nomination à la Direction des études
 - 13.1. Élections : comité de sélection (3 membres)
 - 13.2. Échéancier (Doc. CA-209-12)
 - 13.3. Nomination du secrétaire du comité
14. Période d'information
 - 14.1. Rapport du directeur général
 - 14.2. État des travaux
 - 14.3. Évolution des inscriptions par programme (Document déposé séance tenante)
 - 14.4. Équipes sportives Inouk
 - 14.5. Collation solennelle des grades – 6 novembre 2015
 - 14.6. Redditions de comptes
 - 14.6.1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) : évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois
 - 14.6.2. Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI) : programmation annuelle de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles (PARI)
 - 14.6.3. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) : prévision décennale des investissements en maintien des actifs
15. Date de la prochaine réunion : 25 novembre 2015
16. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-01**

2015-209-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Du 10 juin 2015

Doc. CA-209-02 : Procès-verbal du 10 juin 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par M. Tomy Chaput, appuyé par M^{me} Nancy Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-02

3.2. Du 15 juin 2015

Doc. CA-206-03 : Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 juin 2015

Il est proposé par M. Stéphane Thériault, appuyé par M^{me} Joëlle Tremblay et résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-03

3.2. Du 23 juin 2015

Doc. CA-209-04 : Procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue à huis clos le 23 juin 2015

Il est proposé par M^{me} Nancy Roy, appuyée par M^{me} Lise Montagne et résolu d'approuver le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue à huis clos le 23 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-04

2015-209-04 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Du 10 juin 2015

2015-206-08 Servitude pour abribus

L'abribus prévu sur la rue Saint-Antoine a été installé en début de session.

2015-206-12 Reddition de comptes

La résolution a été envoyée. Le sujet revient à l'ordre du jour en période d'information.

4.2 Du 15 juin 2015

Aucun sujet.

4.3 Du 23 juin 2015

Pour donner suite au non-renouvellement du directeur des études, le processus de nomination de la prochaine directrice ou directeur des études est entamé.

2015-209-05 INFORMATIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 SEPTEMBRE 2015

Des élections ont eu lieu pour le comité d'évaluation annuelle du rendement du directeur des études. L'élection pour le comité d'évaluation du rendement du directeur général aura lieu à la prochaine réunion du Comité exécutif.

2015-209-06

FONDATION DU CÉGEP

6.1 État de la situation

M. O'Connor introduit le point puis cède la parole à M. Serge Boulet qui présente l'évolution de la campagne majeure de la Fondation dont l'objectif est d'un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$).

6.2 Reconnaissance toponymique

Doc. CA-209-05 : Tableau de reconnaissance

M. Boulet présente le tableau de reconnaissance toponymique qui indique les paramètres à respecter en référence aux dons. Un échange a lieu.

PROPOSITION CA-209-01 RECONNAISSANCE TOPONYMIQUE

Considérant que la Fondation du Cégep de Granby entame la première campagne majeure de financement de son histoire;

Considérant que la reconnaissance toponymique est une pratique habituelle et reconnue dans un contexte institutionnel;

Considérant le *Tableau de reconnaissance* qui prévoit les désignations toponymiques et leur durée pour les dons exceptionnels;

Considérant la recommandation de la Fondation de doter le Cégep d'un règlement toponymique;

Il est proposé par M. Stéphane Thériault, appuyé par M. Emyl Ferland et résolu :

D'adopter le Tableau de reconnaissance proposé selon le document CA-209-05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-05**

6.3 Activités à venir

M. Boulet mentionne les activités à venir, dont la campagne interne à laquelle vingt-cinq (25) membres du personnel du Cégep ont accepté de participer.

2015-209-07

NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Doc. CA-209-06 : Nomination à la Commission des études pour l'année 2015-2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Senneville apporte des changements au document des membres de la Commission des études. Sous le libellé *Direction des études*, on devrait lire : *M. Yvan O'Connor, directeur des études par intérim* et ajouter *ou son délégué : M. Maurice Senneville*. M. Senneville étant embauché pour un mandat d'appui.

Concernant les étudiants, les deux personnes qui s'ajoutent à la liste sont : M^{me} Noémie Lacoste, du secteur préuniversitaire et M. Cédric Fortin, du secteur technique. Un échange a lieu.

PROPOSITION CA-209-02 modifiée séance tenante NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Il est proposé par M^{me} Joëlle Tremblay, appuyé par M. Emyl Ferland et résolu :

De nommer les personnes dont les noms apparaissent au document CA-209-06 en tenant compte de l'ajout des deux étudiants, M^{me} Noémie Lacoste et M. Cédric Fortin, et de la précision quant à la Direction des études, comme membres de la Commission des études pour l'année 2015-2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-06**

2015-209-08 RECOMMANDATION DES SANCTIONS DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Doc. CA-209-07 : Recommandation des sanctions de DEC

M. Senneville présente le tableau statistique et confirme que les trois-cent-soixante-sept (367) dossiers de sanction déposés ont satisfait aux conditions de l'obtention de la sanction.

PROPOSITION CA-206-03 RECOMMANDATION DES SANCTIONS DE DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Il est proposé par M^{me} Nancy Roy, appuyé par M^{me} Véronique Gosselin et résolu d'attester que les étudiants dont le nom apparaît dans la liste suivante (GR2015091101) satisfont aux conditions de sanction des études énoncées dans le Règlement sur le régime des études collégiales et, en conséquence, recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) de leur décerner le diplôme auquel ils ont droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-07**

2015-209-09 APPROBATION DES SANCTIONS D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Doc. CA-209-08 : Approbation des sanctions d'AEC

M. Senneville présente le tableau statistique, soumis une fois l'an, et confirme que les cent-six (106) dossiers de sanction déposés pour approbation ont satisfait aux conditions de l'obtention de la sanction. M. Senneville confirme la conformité des attestations.

**PROPOSITION CA-209-04
APPROBATION DES SANCTIONS D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)**

Il est proposé par M. Emyl Ferland, appuyé par M. Serge Boulet et résolu d'approuver l'attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux conditions de l'obtention de la sanction et dont les noms apparaissent à la liste détaillée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-08**

2015-209-10 GRILLE DE COURS DE PROGRAMMES D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Doc. CA-209-09 : Grille de cours de programmes d'AEC

M. Senneville présente les changements apportés à la grille d'AEC, *Génie mécanique*, dont l'élément majeur est l'insertion d'un stage en cours d'études. L'AEC, présentée en Commission des études, est recommandée par cette dernière. Il mentionne qu'en cas de modifications mineures apportées à la grille, le Conseil d'administration serait avisé. Un échange a lieu.

**PROPOSITION CA-209-05 modifiée séance tenante
GRILLE DE COURS DE PROGRAMMES D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)**

Considérant l'avis favorable de la Commission des études,

Il est proposé par M^{me} Nancy Roy, appuyé par M. Stéphane Thériault et résolu d'adopter la grille de cours du programme d'attestation d'études collégiales *Génie mécanique (ATE) (ELC.1V)* telle que présentée au document CA-209-09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-09**

2015-209-11 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Doc. CA-209-10 : Régime d'emprunts à long terme

M. François Deschênes présente brièvement le régime d'emprunts à long terme qui permet au Cégep de convertir des emprunts temporaires en emprunts à long terme. Il mentionne qu'il s'agit d'une résolution standard qui provient du ministre des Finances. Un échange a lieu.

PROPOSITION CA-209-06 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de Granby-Haute-Yamaska (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 2 000 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués, d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 juillet 2015;

Il est proposé par M. Serge Boulet, appuyé par M^{me} Véronique Gosselin et résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 2 000 000 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;

b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux

CONSEIL D'ADMINISTRATION

collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

le président du Conseil d'administration, le directeur général ou le directeur des Services administratifs

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ RÉS. 209-CA-10

2015-209-12

PLAN D'ACTION 2015-2016

Doc. CA-209-11 : Plan d'action 2015-2016

M. Yvan O'Connor fait la mise en contexte du plan d'action et explique que les négociations, la dernière année du plan stratégique et les changements à la Direction générale et aux études ont été pris en compte lors de l'élaboration du plan d'action.

M. O'Connor attire l'attention des membres sur le changement à noter au numéro 30 du plan d'action. À la ligne, *Pour les enseignantes et enseignants, clarifier les échanges de disponibilité et établir des standards en conformité avec la convention collective*, le « P » et le « C » doivent être interchangés; l'action étant portée par *La Direction des ressources humaines et des affaires corporatives* en collaboration avec la Direction des études.

Par la suite, les directeurs présentent à tour de rôle, de façon succincte, les actions de leur service.

Les membres échangent quant aux différents éléments du plan d'action.

PROPOSITION CA-209-07 modifiée séance tenante PLAN D'ACTION 2015-2016

Considérant le bilan du plan d'action 2014-2015;

Considérant le plan stratégique 2011-2016

Il est proposé par M^{me} Lise Montagne, appuyé par M. Stéphane Thériault et résolu :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'adopter le plan d'action 2015-2016 tel que présenté au document CA-209-11 avec la modification au point n° 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-11**

2015-209-13 **PROCESSUS DE NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES** **13.1 Élections : comité de sélection (3 membres)**

Avant de procéder aux élections, M. Striganuk fait un survol de l'échéancier puis il invite les membres intéressés à se manifester.

M^{mes} Nancy Roy et Véronique Gosselin ainsi que M. Stéphane Thériault et M^{me} Lise Montagne manifestent leur intérêt puis M. Thériault cède sa place.

Il est proposé par M. Serge Striganuk, appuyé par M. Tomy Chaput et résolu de nommer M^{mes} Nancy Roy, Véronique Gosselin et Lise Montagne membres du comité de sélection.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-12**

13.2 Échéancier *Doc. CA-209-12 : Échéancier*

M. O'Connor et M^{me} Dechenault présentent l'échéancier.

PROPOSITION CA-209-08 NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES : ÉCHÉANCIER

Considérant que le Cégep de Granby doit procéder à la dotation du poste de directrice ou directeur des études;

Considérant la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

Considérant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*;

Considérant la *politique relative à la nomination et au renouvellement de mandat de la directrice des études ou du directeur des études*;

Il est proposé par M^{me} Joëlle Tremblay, appuyé par M. Emyl Ferland et résolu :

D'adopter l'échéancier proposé selon le document CA-209-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-13

13.3 Nomination du secrétaire du comité

M. Striganuk mentionne que M^{me} Julie Dechenault en tant que secrétaire générale peut tenir le rôle de secrétaire du comité. M^{me} Dechenault accepte.

Il est proposé par M. Stéphane Thériault, appuyé par M^{me} Nancy Roy et résolu de nommer M^{me} Julie Dechenault secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-14

2015-209-14

PÉRIODE D'INFORMATION

14.1. Rapport du directeur général

M. O'Connor informe les membres de la rentrée des étudiants et du personnel, des partenariats, et de ses rencontres avec les instances internes et externes.

14.2. État des travaux

M. Deschênes présente l'avancement des travaux aux entrées de la rue St-Joseph et St-Antoine ainsi qu'au Carrefour de la réussite. Il précise les dépassements de coûts et mentionne le respect du budget global.

14.3. Évolution des inscriptions par programme

Document déposé séance tenante : Évolution des inscriptions par programme

M. Senneville mentionne que la baisse réelle est moins grande que la baisse anticipée.

14.4. Équipes sportives Inouk

M. Senneville informe des inscriptions, aux différentes équipes sportives, similaires à l'an dernier.

14.5. Collation solennelle des grades – 6 novembre 2015

Les membres recevront une invitation pour la cérémonie dont la formule a été quelque peu changée.

14.6. Redditions de comptes

14.6.1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) : évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Les travaux sont avancés et pourront servir dans le cadre de la planification du nouveau plan stratégique.

14.6.2. Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI) : programmation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

annuelle de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles (PARI)

La déclaration des projets excédant vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pourrait revenir à la directive initiale, soit à cent mille dollars (100 000 \$).

14.6.3. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR): prévision décennale des investissements en maintien des actifs

Il est convenu avec la Fédération des cégeps de ne pas remettre ce rapport.

2015-209-15 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 25 NOVEMBRE 2015

En plus de la séance régulière prévue le 25 novembre, M. Striganuk rappelle la séance extraordinaire par conférence téléphonique le 14 octobre à 8 h.

2015-209-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Serge Striganuk, appuyé par M^{me} Joëlle Tremblay, de lever la séance à 21 h 56.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
RÉS. 209-CA-15**

M. Serge Striganuk
Président

M^{me} Julie Dechenault
Secrétaire générale